

## 9. Utilitaires

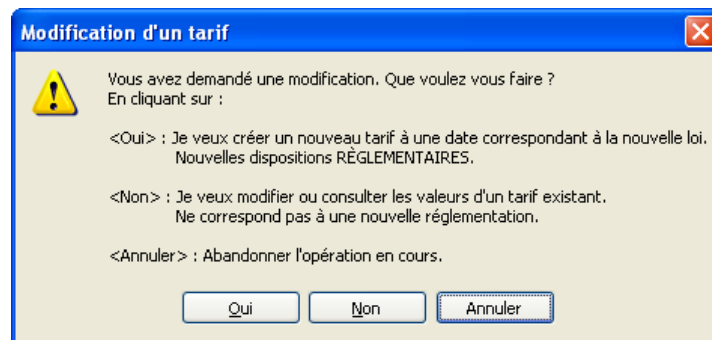
### 9.2 Tarification

☞ Cliquez sur le bouton « Paramètres et Utilitaires », cliquez l'onglet « Identifications et tarifs », cliquez sur bouton « Tarification du Professionnel de Santé »

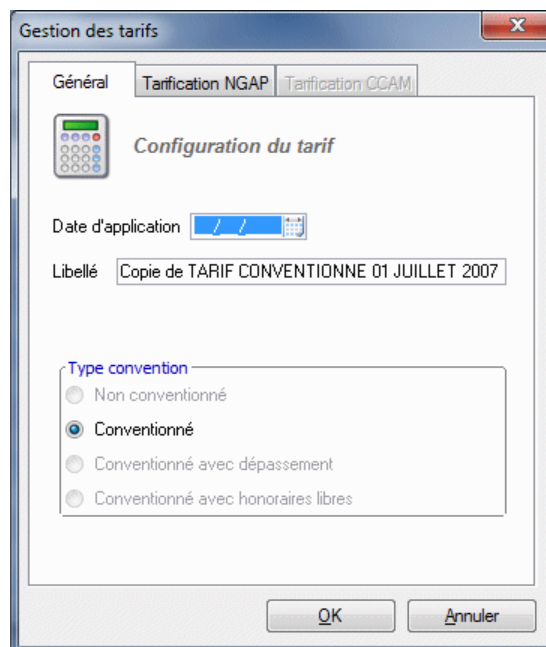
#### 9.2.1. Gestion tarification

MEDICAB peut gérer plusieurs tarifs simultanément. Il est donc possible de saisir un tarif à l'avance du moment qu'est connu sa date d'application. Cette date d'application sert à MEDICAB pour retrouver la valeur des actes en fonction de leur date d'exécution.

Lors de la modification d'un tarif une question est posée :



- En répondant « **Oui** » une duplication du tarif existant est réalisée et ce nouveau tarif est ouvert en modification.



Vous devez saisir une nouvelle date d'application (10/01/2011)

Vous devez faire correspondre le libellé à la réalité.

Il vous est ensuite possible de modifier les valeurs unitaires de chaque prestation par l'onglet « Tarification NGAP ».

La modification de la tarification CCAM n'est autorisée que pour les professionnels de santé en honoraires libres.

- En répondant « **Non** », le tarif est ouvert en modification simple.

Cette option est à utiliser pour corriger une erreur, mais pas lorsqu'une nouvelle loi permet de modifier à partir d'une date la valeur d'une lettre clé.

Vous pouvez ainsi modifier la valeur des lettres clés erronées et valider par OK.

